

CONSORT NT

58 Bd Gouvion-Saint-Cyr
75017 PARIS

Exercice clos le : 31/12/2025

SIRET : 389 488 016

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

États financiers	3
Bilan consolidé (en K€).....	3
Compte de résultat consolidé (en K€)	4
Tableau de flux de trésorerie consolidé (en K€).....	5
Variations des capitaux propres (en K€)	6
Présentation du groupe et faits caractéristiques	7
Principes, règles et méthodes de consolidation	8
1. Conventions comptables générales	8
2. Date de clôture de l'exercice.....	8
3. Changement de règles et méthodes comptables et comparabilités des exercices	8
4. Utilisation d'estimations	9
5. Définition du périmètre et méthodes de consolidation adoptées.....	9
6. Information sectorielle.....	9
7. Variation du périmètre de consolidation	10
8. Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises	10
9. Détermination de l'écart d'acquisition.....	10
10. Règles et méthodes comptables.....	11
Notes annexes sur les postes du bilan	16
11. Ecart d'acquisition.....	16
12. Immobilisations corporelles et incorporelles	16
13. Immobilisations financières et titres mises en équivalence.....	17
14. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation.....	17
15. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	18
16. Provisions.....	18
17. Engagements de retraite et avantages similaires	18
18. Dettes financières	19
19. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	19
20. Impôt différé.....	19
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	20
21. Chiffre d'affaires.....	20
22. Autres produits d'exploitation	20
23. Achats consommés	21
24. Charges de personnel.....	21
25. Effectifs.....	21
26. Autres charges d'exploitation	22
27. Impôts et taxes	22
28. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22
29. Produits financiers	23
30. Charges financières.....	23
31. Produits exceptionnels.....	23

32. Charges exceptionnelles.....	23
33. Impôts sur les résultats et preuve d'impôts	24
Autres Informations.....	25
34. Rémunérations des commissaires aux comptes	25
35. Rémunération des dirigeants	25
36. Transactions entre parties liées	25
Evénements significatifs postérieurs à clôture	26

États financiers

Bilan consolidé (en K€)

Bilan consolidé	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	2 292	2 261
<i>Dont Ecart d'acquisition positifs</i>	2 217	2 217
Immobilisations corporelles	988	971
Immobilisations financières	851	930
Actif immobilisé	4 131	4 162
Clients et comptes rattachés	27 783	30 903
Autres créances et comptes de régularisation	41 777	35 407
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	59	60
Disponibilités	17 160	17 279
Actif circulant	86 720	83 589
Total Actif	90 851	87 751
Capital	1 761	1 761
Primes liées au capital	565	565
Réserves et résultat consolidés	36 344	39 315
Autres	36	107
Capitaux propres (Part du groupe)	38 706	41 749
Intérêts minoritaires	205	205
Total des capitaux propres	38 911	41 954
Provisions pour risques et charges	290	265
Provisions	290	265
Dettes financières	1 886	3 925
Fournisseurs et comptes rattachés	8 895	7 004
Autres dettes et comptes de régularisation	40 869	34 603
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	(13)	(15)
Dettes	51 650	45 532
Total Passif	90 851	87 751

Compte de résultat consolidé (en K€)

Compte de résultat	2025	2024
Chiffre d'affaires	149 208	151 942
Autres produits d'exploitation	742	921
Achats consommés	(18 042)	(16 274)
Charges de personnel	(105 221)	(105 606)
Autres charges d'exploitation	(23 721)	(21 579)
Impôts et taxes	(2 733)	(2 989)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(555)	(657)
Résultat d'exploitation après dotations aux amorts, et dép. EA	(322)	5 758
Charges et produits financiers	244	451
Charges et produits exceptionnels		(1 316)
Impôts sur les résultats	1 077	876
Résultat net de l'ensemble consolidé	999	5 769
Intérêts minoritaires	9	9
Résultat net (part du groupe)	990	5 760
Résultat par action	0,45	2,61

Tableau de flux de trésorerie consolidé (en K€)

Libellé	2025.12	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	999	5 769
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	407	540
Variation de l'impôt différé	3	68
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	1	
Marge brute d'autofinancement	1 410	6 377
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	4 872	(1 838)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	6 282	4 539
Acquisitions d'immobilisations	(387)	(659)
Réduction des autres immobilisations financières	30	7
Variation nette des placements à court terme		2 000
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(357)	1 348
Remboursements d'emprunts	(2 041)	(2 029)
Dividendes versés des filiales	(9)	(15)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(3 962)	(3 962)
Variation nette des concours bancaires	1	(5)
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(6 011)	(6 011)
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(34)	32
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(119)	(92)
Trésorerie : ouverture	17 279	17 371
Trésorerie : ouverture	17 279	17 371
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode / Juste valeur		
Trésorerie : clôture	17 160	17 279

Variations des capitaux propres (en K€)

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2023	1 761	565	30 134	9	7 384	39 853	211
Affectation du résultat N-1			7 384		(7 384)		
Distribution/ brut versé			(3 962)			(3 962)	(15)
Résultat					5 760	5 760	9
Ecart de conversion, effet de change				98		98	
2024	1 761	565	33 555	107	5 760	41 749	205
Affectation du résultat N-1			5 760		(5 760)		
Distribution/ brut versé			(3 962)			(3 962)	(9)
Résultat			(0)		990	990	9
Ecart de conversion, effet de change				(72)		(72)	
2025	1 761	565	35 353	36	990	38 706	205

Commentaires :

Le capital social est composé de 2.201.225 actions d'un nominal de 0,8 euro, inscrites à la cote du marché Euronext Access et détenues à hauteur de 0,54 % par le public.

Les actions sont assorties d'un droit de vote double lorsqu'elles sont détenues depuis au moins deux ans sans interruption.

Présentation du groupe et faits caractéristiques

Il n'y a pas de fait caractéristique sur l'exercice.

Principes, règles et méthodes de consolidation

1. Conventions comptables générales

Les comptes consolidés de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises ainsi qu'aux pratiques généralement admises en France.

En particulier, la société présente ses comptes consolidés selon le nouveau règlement ANC 2020-01 dans sa version consolidée à la date d'arrêté des comptes. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en **milliers d'euros** sauf indication contraire.

2. Date de clôture de l'exercice

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent avait une durée identique. La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

3. Changement de règles et méthodes comptables et comparabilités des exercices

3.1. Première application du règlement ANC 2022-06

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC N°2014-03 applicable aux comptes individuels des entités industrielles et commerciales. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes individuels mais également au niveau des comptes consolidés.

Conformément au principe de convergence des jeux de comptes individuels et consolidés établis selon les normes comptables françaises, les dispositions du règlement ANC 2022-06 s'appliquent de la même manière pour les comptes individuels et consolidés.

Ainsi, les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont les suivantes :

- Comptabilisation en transfert de charges le remboursement liés aux IJSS et CPMS pour 415 k€ pour l'exercice 2024. En 2025 le montant est comptabilisé en moins des charges de personnel pour 413 k€.
- Comptabilisation en charges exceptionnelles les coûts de rupture de contrat de travail pour 489 k€ pour l'exercice 2024. En 2025 le montant est comptabilisé en charges de personnel pour 1.822 k€.
- Comptabilisation en charges exceptionnelles les coûts d'inactivité des locaux pour 485 k€ pour l'exercice 2024. En 2025 le montant est comptabilisé en charges de d'exploitation pour le même montant.

3.2 Première application du règlement ANC 2024-05

Le règlement ANC N° 2024-05 relatif aux écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun modifie le règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes consolidés. La méthode alternative applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun s'applique de manière prospective aux opérations réalisées à compter du 1er janvier 2025.

La première application des dispositions du règlement ANC N° 2024-05 relatives aux écarts d'acquisition s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et n'emporte aucune conséquence sur les comptes des exercices précédents.

Lors du premier exercice d'application, le bilan et le compte de résultat consolidés de l'exercice en cours ainsi que de la colonne N-1 reprenant l'exercice précédent seront présentés selon les nouveaux modèles d'états financiers. En conséquence, des reclassements dans le bilan et le compte de résultat présentés en comparatif de l'exercice de première application ont été réalisés pour se conformer au nouveau modèle.

Ainsi, les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont les suivantes :

- Cette évolution réglementaire est sans impact sur la présentation des comptes.

4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

5. Définition du périmètre et méthodes de consolidation adoptées

Les filiales sont toutes les entités (y compris, le cas échéant, les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

6. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques représentant moins de 10 % du total consolidé ont été regroupés.

7. Variation du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est identique à N-1 et comprend les sociétés suivantes à la date de clôture :

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
CONSORT NT, ESN 389 488 016, 58 bd Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris (société mère)			
CONSORT FRANCE, ESN 418 827 655, 58 bd Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris	IG	100.00	100.00
CONSORT R&D, ESN 430 195 271, 58 bd Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris	IG	90.00	90.00
CONSORT MAROC, Avenue Omar Ibn Al Khattab - Rabat, Maroc	IG	100.00	100.00
CONSORT Italia, Via Brigata Lupi 6 – Bergamo, Italie	IG	100.00	100.00

La société Consort Italia est en sommeil.

8. Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux moyen annuel » :

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée.

La conversion de l'ensemble des actifs et des passifs est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen annuel.

L'écart de conversion qui en résulte est directement affecté en « Primes et réserves » dans la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres

9. Détermination de l'écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés grâce à des situations comptables établies afin de déterminer le montant total des capitaux propres consolidés à la date d'acquisition.

A ce stade aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

Le montant des écarts d'acquisition s'élève à 2 217 489 euros au 31 décembre 2025.

10. Règles et méthodes comptables

10.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont valorisées à leur coût historique d'acquisition constitué des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en utilisation (frais accessoires) ;

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées sont les suivantes :

Logiciel	3 ans
Construction décomposées	11 à 45 ans
Installation générale et agencement divers	5 à 10 ans
Matériel de transport.....	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Ces taux d'amortissement correspondent aux taux habituellement admis.

10.2. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Niveau de réalisation du test de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs.

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les écarts d'acquisition (cf note 11), sont regroupées pour être testées. Lorsque les actifs sont regroupés, le regroupement se fait en fonction du mode de gestion et de suivi des activités, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, par secteurs d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités.

Les actifs de support du Groupe (notamment l'immeuble du siège) sont également affectés à ces groupes d'actifs sur une base raisonnable et cohérente, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au prorata de leur VNC relative.

Au sujet des écarts d'acquisitions le groupe procède selon une fréquence annuelle à un test de dépréciation de ceux-ci. La valeur recouvrable de chaque Unité génératrice de trésorerie est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus ou par tout autre méthodologie. Le groupe estime de la présence d'une unique UGT au titre de l'exercice.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition.

Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

10.3. Immobilisations financières

Autres immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

10.4. Créances clients et autres créances

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

10.5. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

10.6. Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise.

Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non-respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

Prestations de services, Contrats à long terme.

Prestations en régie :

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet :

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la prestation.

Autres prestations :

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

10.7. Opérations en devises

Chiffre d'affaires

Les ventes en devises sont enregistrées en chiffre d'affaires au cours du jour de la vente. L'effet de la couverture est, le cas échéant, comptabilisé dans le même compte de chiffre d'affaires.

Dettes, créances et disponibilités

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en "écarts de conversion actif" lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en "écart de conversion passif" lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture en tant qu'élément couvert ou élément de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

Les écarts de conversion provisionnés ou réalisés des dettes et créances d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion provisionnés ou réalisés des dettes et créances financières sont comptabilisés en résultat financier.

10.8. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

10.9. Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

10.10. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

10.11. Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme

Engagements de retraite

Le seul engagement de retraite supporté par la société est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La convention collective prévoit un droit à indemnité de fin de carrière pour le personnel ayant cinq années d'ancienneté révolues.

Une provision est constituée depuis 2015 sur un seul contexte d'infogérance spécifique dont les contrats de travail des salariés ont été transférés dans le cadre d'un accord soumis à l'Unité Territoriale de la DIRECTTE du Tarn par lequel les contrats de travail ont été repris avec leur ancienneté. Le montant de cette provision dans les comptes est de 62 milliers d'euros €.

Pour les autres salariés, le groupe ne constitue pas de provision pour indemnités de fin de carrière ou complément de retraite dans ses comptes sociaux.

Cette dette latente n'est pas provisionnée dans les comptes consolidés.

En application de la recommandation ANC n°2013-02 cet engagement est estimé à 2 803 milliers d'euros au 31 Décembre 2025 et repose sur les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation = 3.40 %
- Age de départ à la retraite = 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres
- Convention collective = Syntec
- Table de mortalité = INSEE 2011-2013
- Taux de turnover = entre 0% et 65 % en fonction du statut et de l'âge du salarié
- Taux de charges sociales : 42 %

10.12. Critères retenus pour identifier les produits et les charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montants particulièrement significatifs - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils peuvent comprendre par exemple :

- les plus-values ou moins-values de cession - ou les dépréciations - importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance
- d'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité significative.

10.13. Crédit d'impôts recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) du groupe est désormais comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés, conformément à la recommandation n°2022-02 du 13 mai 2022 de l'ANC relative à la première application du règlement n°2020-01 sur les comptes consolidés en normes françaises.

D'un montant de 1 914 milliers d'euros dans les comptes de 2025, ce crédit d'impôt concerne des dépenses engagées en 2025 pour 1 998 milliers d'euros et un ajustement de - 84 milliers d'euros au titre de 2024.

10.14. Critères retenus pour identifier les produits et les charges exceptionnels

Conformément au règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant.

Les comptes de produits et de charges exceptionnels enregistrent les impacts d'un événement majeur et inhabituel, les écritures comptables d'origine purement fiscale, les changements de méthodes inscrits en résultat et les corrections d'erreurs.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

10.15. Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat consolidés sont évaluées et présentées selon les normes comptables généralement admises.

Notes annexes sur les postes du bilan

11. Ecart d'acquisition

Libellé	2024	2025	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	2 217	2 217						
Valeur nette	2 217	2 217						

12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	125	190	65				
Autres immobilisations incorporelles	11	11			(0)		
Ecart d'acquisition	2 217	2 217					
Immobilisations incorporelles	2 354	2 419	65		(0)		
Constructions	108	108					
Autres immobilisations corporelles	2 383	2 731	372		(23)		
Immobilisations corporelles	2 491	2 839	372		(23)		
Total	4 844	5 258	437		(24)		

Dont immobilisations en crédit-bail :

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(88)	(121)	(33)				
Amortissements des autres immos incorp.	(5)	(7)	(2)		0		
Amortissements des immobilisations incorporelles	(92)	(127)	(35)		0		
Amortissements des constructions	(56)	(56)					
Amortissements des autres immobilisations corp.	(1463)	(1795)	(347)		15		
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 520)	(1 851)	(347)		15		
Amortissements sur actif immobilisé	(1 612)	(1 979)	(382)		15		

13. Immobilisations financières et titres mises en équivalence

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Prêts		345					345
Dépôts et cautionnements versés	930	506	(46)	(30)	(2)		(345)
Immobilisations financières	930	851	(46)	(30)	(2)		
Titres mis en équivalence							
Actifs financiers	930	851	(46)	(30)	(2)		

Commentaires :

Les immobilisations financières ont une échéance à plus de 5 ans.

14. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

La synthèse des clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent comme suit :

Libellé	2025			2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	190		190	71		71
Clients et comptes rattachés	27 913	(130)	27 783	31 068	(164)	30 903
Clients et comptes rattachés	28 103	(130)	27 973	31 138	(164)	30 974
Créances sur personnel & org. Sociaux	420		420	455		455
Impôts différés - actif	59		59	60		60
Créances fiscales hors IS	3 541		3 541	2 266		2 266
Comptes courants	30 953	(72)	30 881	31 788	(72)	31 716
Autres créances part	6 022		6 022	182		182
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	(1)		(1)	0		0
Charges constatées d'avance	665		665	657		657
Autres créances et comptes de régularisation	41 659	(72)	41 587	35 408	(72)	35 336
Clients et autres créances	69 762	(202)	69 560	66 547	(236)	66 310

Commentaires :

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 12 mois, à l'exception d'une fraction des comptes courants qui représente une créance relative au crédit d'impôt recherche au niveau de la société tête de l'intégration fiscale pour 6 224 K€ de créances à plus d'1 an.

15. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Libellé	2024	2025
Disponibilités	17 279	17 160
Trésorerie à court terme	17 279	17 160
Concours bancaires (dettes)	13	14
Trésorerie à long terme	(13)	(14)
Trésorerie nette	17 266	17 146

16. Provisions

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges - courant	215	238	41	(18)	(1)		
Autres provisions pour risques - courant		52	1				50
Autres provisions pour charges - courant	50						(50)
Provisions	265	290	42	(18)	(1)		

17. Engagements de retraite et avantages similaires

Les engagements pour retraite déterminés suivant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié s'établissent à 2 803 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

18. Dettes financières

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 912	1 871		(2 041)			
Intérêts courus sur emprunts		1	1				
Concours bancaires (dettes)	13	14					1
Dettes financières	3 925	1 886	1	(2 041)			1

Commentaire :

Les dettes financières correspondent à un PGE obtenu en 2020 pour lequel le groupe a opté pour un étalement sur 5 ans (fin de remboursement en 2026) soit à un an au plus.

19. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2024	2025
Dettes fournisseurs - courant	7 004	8 895
Dettes fournisseurs	7 004	8 895
Avances, acomptes reçus sur commandes	2 151	1 878
Dettes sociales - courant	15 992	16 077
Dettes fiscales (hors IS) - courant	10 228	9 599
Impôts différés - passif	(15)	(13)
Etat - impôts sur les bénéfices - courant		417
Comptes courants groupe - courant	4 256	2 704
Dettes s/acquis. d'actifs - courant	5	9
Autres dettes - courant	273	8 386
Produits constatés d'avance - courant	1713	1 813
Autres dettes et comptes de régularisation	34 603	40 869
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	41 606	49 764

Commentaires : Toutes les dettes fournisseurs, sociales et fiscales ont une échéance inférieure à 12 mois.

20. Impôt différé

Libellé	2024	2025	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Fiscalité différée (décalages temporaires)	73	73	(1)				
Fiscalité différée (retraitements)	2	(0)	(2)				
Valeur nette par catégorie	75	72	(3)				

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

21. Chiffre d'affaires

Libellé	2025	2024
Production vendue de services	148 305	149 729
Produits des activités annexes	903	2 214
Chiffre d'affaires	149 208	151 942

Commentaires :

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé en France et réparti en pourcentage de la façon suivante :

Répartition par offre	Chiffre d'affaires
Infrastructures	70%
Solutions	30%

22. Autres produits d'exploitation

Libellé	2025	2024
Subventions d'exploitation	39	107
Reprise sur provisions d'exploitation	24	10
Rep./Dépr. sur actif circulant	164	66
Transferts de charges d'exploitation		415
Autres produits	514	324
Autres produits d'exploitation	742	921

23. Achats consommés

Libellé	2025	2024
Achats d'études et prestations de services	(17 402)	(15 736)
Autres achats	(191)	(85)
Achats non stockés de matières et fournitures	(449)	(454)
Achats consommés	(18 042)	(16 274)

24. Charges de personnel

Libellé	2025	2024
Rémunérations du personnel	(74 980)	(75 145)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(29 093)	(28 674)
Autres charges de personnel	(1 148)	(1 788)
Charges de personnel	(105 221)	(105 606)

25. Effectifs

Libellé	2025	2024
Effectif salarié moyen	1 888	2 048
Effectif productif + staff à la clôture de l'exercice (1)	1 966	2 051

(1) Dont 112 sous-traitants et intérimaires au 31 décembre 2025 contre 175 au 31 décembre 2024.

26. Autres charges d'exploitation

Libellé	2025	2024
Sous-traitance	(11 434)	(10 586)
Locations immobilières et charges locatives	(2 912)	(2 242)
Locations mobilières et charges locatives	(533)	(472)
Entretien et réparations	(387)	(375)
Primes d'assurances	(125)	(119)
Autres services extérieurs	(48)	(29)
Personnel détaché et intérimaire	(700)	(516)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 554)	(1 863)
Publicité, publications, relations publiques	(259)	(234)
Transport	(11)	(18)
Déplacements, missions et réceptions	(1 536)	(1 483)
Frais postaux et frais de télécommunications	(752)	(831)
Frais bancaires	(108)	(105)
Autres charges externes	(162)	(130)
Autres charges	(3 202)	(2 578)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)	1	0
Autres charges d'exploitation	(23 721)	(21 579)

27. Impôts et taxes

Libellé	2025	2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 837)	(1 868)
Autres impôts et taxes	(896)	(1 120)
Impôts et taxes	(2 733)	(2 989)

28. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(33)	(20)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(349)	(460)
Dot. aux provisions d'exploitation	(42)	(62)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(130)	(115)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(555)	(657)

29. Produits financiers

Libellé	2025	2024
Rep. sur provisions à caractère financier	(6)	
Autres produits financiers	503	783
Produits financiers	496	783

30. Charges financières

Libellé	2025	2024
Charges d'intérêts	(167)	(265)
Pertes de change sur opérations financières	(34)	(55)
Autres charges financières	(51)	(12)
Charges financières	(252)	(332)

31. Produits exceptionnels

Libellé	2025	2024
Autres produits exceptionnels		17
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		13
Produits exceptionnels		30

32. Charges exceptionnelles

Libellé	2025	2024
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		(1214)
Charges excep. sur exercices antérieurs		(3)
Autres charges exceptionnelles		(101)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel		(21)
Dot. excep./Dépr. actif circulant		(6)
Charges exceptionnelles		(1 346)

33. Impôts sur les résultats et preuve d'impôts

Libellé	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	(132)	(88)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	(702)	(1 119)
Impôts différés	(3)	(68)
Report	1 914	2 150
Charges d'impôts	1 077	876

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2025.12
Résultat des entreprises intégrées	999
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	1 077
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(78)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	19
Effets des différences de base	(58)
Effets des différences de taux	32
Effets des dispositions fiscales particulières	1 084
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	1 077
CHARGE D'IMPOT REELLE	1 077

Autres Informations

34. Rémunérations des commissaires aux comptes

	Exelmans
Honoraires afférents à la certification des comptes	92
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total des honoraires	104

35. Rémunération des dirigeants

Mentionner la rémunération des dirigeants au titre de leur mandat social reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

36. Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Événements significatifs postérieurs à clôture

Il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture.
